



Contrôle basé sur les technologies

L'augmentation des flux transfrontaliers et la multiplication des menaces sécuritaires imposent à la Douane de repenser ses méthodes de travail et d'investir dans de nouveaux moyens plus efficaces. L'utilisation d'outils technologiques de pointe s'avère être une option incontournable pour relever ces défis et ce, afin de fluidifier les échanges et d'améliorer l'efficacité des contrôles tout en garantissant la sécurité des frontières et la consolidation des recettes douanières.

L'UTILISATION DE DIVERS MOYENS TECHNOLOGIQUES POUR LE CONTROLE DES MARCHANDISES

L'ADII a eu recours en 2023 à une large panoplie de moyens technologiques pour le contrôle des marchandises, notamment le matériel de détection et de contrôle ci-dessous.



Trois scanners à bagages, déployés au niveau des postes frontaliers terrestres (Bab Sebta, Bab Melillia et Quergarate), afin de fournir un appui aux douaniers chargés du contrôle des bagages. Leur utilisation a donné lieu à l'interception d'importants lots de marchandises dissimulées.



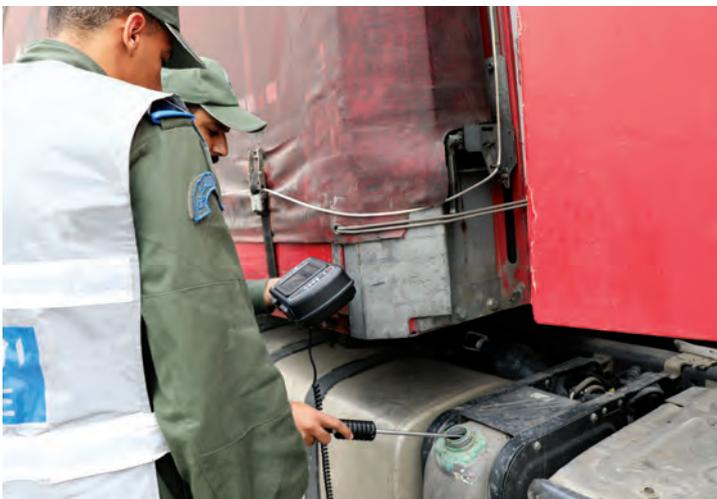
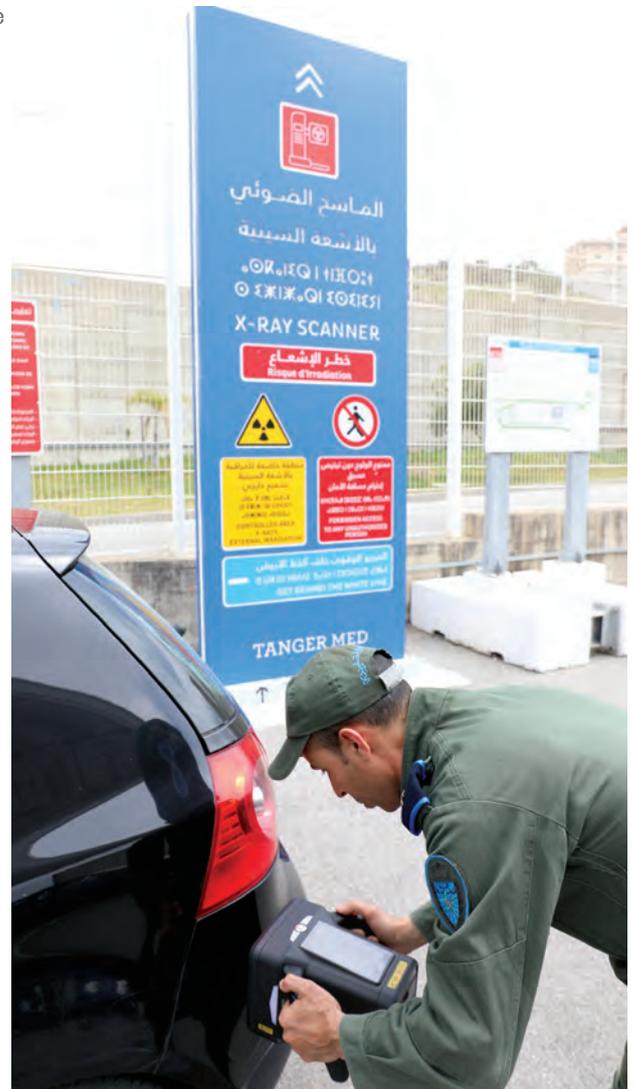
Un scanner backscatter mobile et 10 portatifs, de forme compacte et possédant des caractéristiques d'inspection non-intrusive et à grande vitesse, ce type de scanners offre un gain de temps inestimable grâce aux images claires pouvant rapidement être analysées.



5 caméras endoscopiques, permettant l'envoi d'images en temps réel, notamment dans les endroits difficiles d'accès. Celles-ci constituent un outil efficace pour le contrôle non intrusif des marchandises, des conteneurs et des véhicules.



Un scanner à rayons X relocalisable, utilisé au poste frontalier de Quergarate et permettant de visualiser l'intérieur des moyens de transport et des conteneurs, détectant ainsi les anomalies de déclarations et les articles dissimulés.

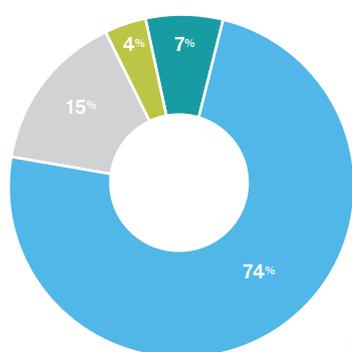


LA MISE A CONTRIBUTION DU SYSTEME DOUANIER POUR L'ANALYSE DU RISQUE ET LE CIBLAGE DE LA FRAUDE

La Douane s'est dotée en 2023 des outils technologiques d'analyse des données et des procédures de contrôle nécessaires à la réalisation de ses missions, notamment à travers :

- La réalisation de tests pour l'implémentation de l'analyse prédictive et de l'intelligence artificielle dans le contrôle des déclarations afin d'identifier les flux suspects, d'améliorer l'efficacité des contrôles et d'anticiper les menaces sécuritaires.
- L'instauration sur le système de dédouanement BADR du contrôle automatisé du délai de transit des unités de charge, permettant de déclencher le contrôle des transporteurs concernés en cas de dépassement anormal du délai de route.
- L'extension sur BADR du triple circuit au régime de transit, donnant lieu à l'affectation automatique des décisions « Vert », « Orange » et « Rouge », selon des critères prédéfinis.

STATISTIQUES DE LA SÉLECTIVITÉ À L'IMPORT EN 2023



- Déclarations sélectionnées au circuit vert sans contrôle documentaire
- Déclarations sélectionnées au circuit orange avec contrôle documentaire
- Déclarations sélectionnées au circuit rouge initial (contrôle documentaire et visite physique)
- Déclarations resélectionnées du circuit orange vers le circuit rouge, suite à des doutes résultant de l'étude documentaire



L'ANALYSE DES DONNEES POUR DETECTER LES PRATIQUES DE SOUS-FACTURATION

Soucieuse de garantir un climat de concurrence loyale, l'ADII a adopté une démarche proactive de lutte contre la sous-facturation, basée sur l'analyse des données et le suivi des fluctuations des marchés, en vue de détecter les cas de minoration des prix.

Dans ce cadre, les bases d'appréciation de la valeur sont régulièrement actualisées (665 en 2023), par la réalisation d'études sectorielles (110 études réalisées en 2023) et à travers la concertation permanente avec les associations professionnelles et les acteurs de différents secteurs économiques au niveau national.

RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA DATA EN 2023

4,07 MMDH

de recettes additionnelles en droits et taxes redressés au titre de la valeur en 2023, contre 3,1 MMDH en 2022.

243 MDH

de recettes additionnelles payées par les opérateurs au titre des droits et taxes sur les royalties en 2023, contre 194 MDH en 2022.

1173

avis de fraude traités en 2023 grâce aux fonctionnalités informatiques offertes par le système BADR, contre 490 en 2022.

L'EXPLOITATION DES BASES DE DONNEES POUR UN MEILLEUR CIBLAGE DES VOYAGEURS A RISQUE



L'Administration des douanes a mis en place en 2023 plusieurs dispositifs basés sur la technologie pour assurer une meilleure protection des frontières et mieux cibler les voyageurs à risque, notamment :

- La mise à la disposition des cellules de ciblage d'accès aux bases de données des organismes partenaires ;
- Le renforcement du contrôle a priori au niveau de tous les aéroports du Maroc par l'automatisation de la réception au préalable des listes des passagers (RAM et Air Arabia) ;
- L'automatisation sur système de l'affectation aux postes de travail des inspecteurs et des agents relevant du contrôle des voyageurs.

RESULTATS DU CONTROLE DES VOYAGEURS EN 2023

13 861 AFFAIRES

constatées lors du contrôle des voyageurs

97,6 MDH

payés par les voyageurs au titre des droits et taxes

57,8 MDH

collectés au titre des amendes

LE RENFORCEMENT DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DANS LE CADRE DES CONTROLES EXERCES PAR LA FILIERE DE SURVEILLANCE

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions visant le renforcement de l'utilisation des outils technologiques dans le cadre des missions de

contrôle et de surveillance par les agents de brigade, à savoir :

La mise à niveau du système de radiotransmission des brigades en combinant le faisceau hertzien avec les réseaux des opérateurs de télécommunication mobile, afin d'élargir le spectre de couverture géographique des zones d'intervention, de sécuriser les communications et d'éviter toute perte de connexion, notamment lors de l'exécution de missions en milieu rural et dans les zones éloignées.

L'équipement des agents de brigade en caméras individuelles mobiles (bodycams) de manière à filmer et recueillir les enregistrements audiovisuels de leurs interventions et apporter toute la transparence nécessaire pendant l'exercice de leurs fonctions, selon des règles bien définies.

Le lancement de la réflexion sur l'utilisation des drones afin de renforcer la performance des brigades et augmenter leur productivité en matière de lutte contre la fraude et la contrebande, tout en diminuant leur exposition aux risques du métier et faciliter leurs diverses interventions (reconnaissance, renseignement, surveillance, etc.).



L'ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LES PARTENAIRES COMME BASE DE COOPÉRATION POUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS

L'échange de données est un élément crucial de la coopération étroite qui lie la Douane à ses différents partenaires dans la lutte contre la fraude et les trafics illicites, favorisant le partage des informations essentielles et la coordination des actions de manière plus efficace.

Ce partage de renseignement permet d'identifier les menaces et le modus operandi des trafiquants, de mieux cibler les contrôles, de détecter plus rapidement les incohérences et de renforcer la protection des citoyens et du territoire national.



STATISTIQUES DES ECHANGES D'INFORMATIONS AVEC LES PARTENAIRES EN 2023



Corps sécuritaires : DGSN,
Gendarmerie Royale

176

Réquisitions reçues portant
sur plus de 450 individus, 180
sociétés et 100 véhicules



INTERPOL

36

Demandes d'information
concernant les véhicules
volés adressées



6

Demandes prises
en charge



Administrations douanières
étrangères

237

Demandes d'assistance
administrative mutuelle
internationales émises et
38 reçues



643

Demandes de renseignement
se rapportant à 10 000 redevables
adressées dans le cadre
de la recherche des RIB



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري و الخرائطية
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION
FONCIÈRE DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

1083

Demandes de renseignement
concernant plus de 10197 redevables
formulées dans le cadre de la
recherche des biens immobiliers